

# **IRSEQ**®

**CANTONS-DE-L'EST**

**Règlements spécifiques  
2024-2025**

**VOLLEYBALL  
DE PLAGES**

Dernière mise à jour : 26 juin 2024



CANTONS-DE-L'EST

VOLLEYBALL DE PLAGE

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>DÉROULEMENT DE L'ÉVÉNEMENT</b> .....	<b>3</b>
<b>ARTICLE 1 Règlements officiels</b> .....	<b>3</b>
1.1 Règles de jeu .....	3
<b>ARTICLE 2 Les parties</b> .....	<b>3</b>
2.1 Formation des équipes .....	3
2.2 Encadrement des athlètes .....	5
2.3 Uniforme .....	6
2.4 Ballons .....	6
2.5 Hauteur des filets .....	6
2.6 Échauffement .....	7
2.7 Procédure de début de partie .....	7
2.8 Forfait .....	7
<b>ARTICLE 3 Récompenses</b> .....	<b>7</b>
<b>FONCTIONNEMENT DE L'ÉVÉNEMENT</b> .....	<b>8</b>
<b>ARTICLE 4 Calendrier</b> .....	<b>8</b>
<b>ARTICLE 5 Responsabilité de l'institution hôte et du responsable de plateau</b> ....	<b>8</b>
<b>ARTICLE 6 Format</b> .....	<b>8</b>
6.1 Ronde préliminaire .....	8
6.2 Ronde finale .....	9
<b>ARTICLE 7 Arbitrage</b> .....	<b>9</b>
7.1 Auto-arbitrage .....	9
7.2 Marqueurs/arbitres .....	9
7.3 Remise des résultats de partie .....	10
<b>ARTICLE 8 Classement</b> .....	<b>10</b>
8.1 Bris d'égalité en ronde préliminaire .....	10
<b>ARTICLE 9 Température</b> .....	<b>10</b>

# RSEQ

CANTONS-DE-L'EST

## VOLLEYBALL DE PLAGE

---

## DÉROULEMENT DE L'ÉVÉNEMENT

### ARTICLE 1 Règlements officiels

#### 1.1 Règles de jeu

1.1.1 Pour tous les règlements non spécifiés dans ce document, vous devez vous référer aux règles de jeu approuvées par la Fédération de Volleyball Québec.

1.1.2 Toutefois, les règlements spécifiques ont préséance sur les règles de jeu de la fédération sportive.

### ARTICLE 2 Les parties

#### 2.1 Formation des équipes

##### 2.1.1 Joueurs en jeu

- 2 vs 2 : Il doit, en tout temps, y avoir 2 joueurs en jeu pour chaque équipe.
- 4 vs 4 : Il doit, en tout temps, y avoir un minimum de 3 joueurs en jeu pour chaque équipe.

##### 2.1.2 Rotation des joueurs

- 4 vs 4 : Il doit y avoir une rotation des joueurs.
- 2 vs 2 : Voir les règlements spécifiques de chaque catégorie :
- Benjamin : Un joueur pourra faire un maximum de cinq (5) points consécutifs pour son équipe.
  - Mise en situation : si l'équipe X réussit à récupérer le service, un point lui est accordé. Le serveur de l'équipe X a donc droit de servir quatre (4) fois maximum pour un total de cinq (5) points consécutifs maximum. Après avoir gagné un cinquième point consécutif, l'équipe X perd la possession du service, et le ballon est donné à l'équipe adverse. Aucun point n'est accordé à l'équipe adverse pour cette reprise de possession du service. L'équipe adverse effectue la rotation habituelle de ses joueurs

# RSEQ

CANTONS-DE-L'EST

## VOLLEYBALL DE PLAGES

---

avant de servir et pourra faire jusqu'à cinq points consécutifs maximum. Au début du match, l'équipe qui gagne le tirage au sort et qui choisit le service a le droit de faire cinq points consécutifs maximum, donc cinq services maximums (Règlement 7 de la politique de compétition de Volleyball Québec).

- Cadet : Lorsqu'une équipe se trouve en réception de service, le dernier joueur à avoir servi pour cette équipe doit réceptionner à la droite de son partenaire. En appliquant cette règle, le prochain serveur d'une équipe sera donc obligatoirement le joueur qui vient de réceptionner à gauche. La passe en touche est « plus permissive ». Le double contact sera toléré si et seulement si, au moment de l'exécution de la touche, le ballon suit une trajectoire perpendiculaire à la ligne entre les mains, les épaules et les hanches du joueur.
- Juvénile : Il n'y a pas de rotation, les joueurs décident de leur position et peuvent y rester tout au long de la partie.

### 2.1.3 Composition des équipes et changements

- 2 vs 2 : Une équipe de 2 vs 2 est composée de seulement 2 joueurs. Aucun joueur en changement n'est autorisé.
- 4 vs 4 : Une équipe de 4 vs 4 peut être composée de 6 joueurs maximum. Il y a une possibilité d'avoir 2 joueurs en changement. Tous les joueurs de l'équipe doivent participer à chaque set. Le changement se fait lorsqu'une rotation est complétée. À ce moment, le joueur en changement entre pour servir.

# RSEQ

CANTONS-DE-L'EST

## VOLLEYBALL DE PLAGE

---

### 2.1.4 Joueur blessé

- 2 vs 2 : S'il y a un blessé pendant la partie, l'équipe a droit à une pause médical de cinq (5) minutes. S'il n'y a pas de retour à la suite du cinq (5) minutes, l'équipe doit déclarer forfait. Si le joueur blessé n'est pas en mesure de revenir au jeu au courant de la journée, l'équipe doit déclarer forfait pour le reste de ses parties. Le pointage final sera donc de 21-0 / 21-0 pour l'équipe présente.
- 4 vs 4 et **1 blessé** : S'il y a un (1) blessé pendant la partie, l'équipe peut utiliser un de ses joueurs en changement. S'il n'y a pas de joueur en changement, l'équipe peut continuer de jouer à seulement trois (3) membres, cependant l'équipe devra utiliser la règle du joueur fantôme (voir 2.1.5).
- 4 vs 4 et **2 blessés** : S'il y a un deuxième blessé pendant la partie et aucun joueur en changement, l'équipe a droit à une pause médical de cinq (5) minutes. S'il n'y a pas de retour à la suite du cinq (5) minutes, l'équipe doit déclarer forfait. Si les joueurs blessés ne sont pas en mesure de revenir au jeu au courant de la journée et que les équipe est au nombre de deux (2) membres, l'équipe doit déclarer forfait pour le reste de ses parties.

### 2.1.5 Joueur fantôme

En 4 vs 4, lorsqu'une partie doit se jouer à trois (3) joueurs, l'équipe à trois (3) membres doit accorder un (1) point à l'autre équipe à chaque fois que le 4<sup>e</sup> joueur aurait dû servir. Le 4<sup>e</sup> joueur étant le joueur fantôme. Un (1) point est donc accordé à chaque fois qu'une rotation est complétée.

## 2.2 Encadrement des athlètes

- 2.2.1 En tout temps, il doit y avoir un responsable âgé de 18 ans et plus reconnu par l'école pour accompagner les athlètes à l'événement. Ce responsable peut également être un entraîneur.

# RSEQ

CANTONS-DE-L'EST

## VOLLEYBALL DE PLAGE

---

### 2.2.2 Adulte responsable de l'école / entraîneur

L'adulte responsable désigné par l'école a un rôle d'encadrement de ses athlètes en dehors du terrain et ne doit pas suivre, en aucun temps, ses athlètes sur la surface de jeu, sauf pour des raisons exceptionnelles, par exemple pour une blessure. Advenant que l'adulte responsable est également l'entraîneur, ce dernier pourra intervenir sur l'aspect technique et tactique auprès de ses athlètes seulement avant et après un set et lors d'un temps mort, et ce, pour toutes les catégories. Cette personne ne peut pas intervenir auprès de ses athlètes pendant la partie et entre les points. L'adulte responsable de l'école/ entraîneur a le droit d'aider ses athlètes lors de l'échauffement sur la surface de jeu. Les parents et les autres joueurs ne peuvent en aucun temps suivre les athlètes sur la surface de jeu ou intervenir sur l'aspect technique et tactique.

### 2.3 Uniforme

Les athlètes doivent, en tout temps, porter minimalement une camisole et un cuissard.

### 2.4 Ballons

Les ballons recommandés lors des parties sont de la marque et modèle *MIKASA VLS300*.

### 2.5 Hauteur des filets

Féminin		
Benjamin	Div. 3	2m15
	Div. 4	2m10
Cadet	Div. 3	2m24
	Div. 4	2m20
Juvénile	Div. 3	2m24
	Div. 4	2m24

Masculin		
Benjamin	Div. 3	2m24
	Div. 4	2m20
Cadet	Div. 3	2m35
	Div. 4	2m35
Juvénile	Div. 3	2m43
	Div. 4	2m43

Les joueurs masculins doivent attaquer de la ligne de 3 mètres.  
La ligne de 3m doit être creusée dans le sable par l'équipe même.

# RSEQ

CANTONS-DE-L'EST

## VOLLEYBALL DE PLAGES

---

### **2.6** Échauffement

Une période d'échauffement combinant la partie hors terrain et sur le terrain d'au moins 10 minutes doivent être prévue. Chaque équipe dispose de maximum cinq (5) minutes d'échauffement sur le terrain. Les équipes peuvent utiliser les espaces gazonnés afin de débiter l'échauffement.

### **2.7** Procédure de début de partie

Un tirage au sort est effectué par les équipes au début de chaque partie. Le gagnant a le choix entre commencer la partie avec le service, en réception de service ou décider de son côté de terrain pour le premier set. Pour commencer le deuxième set, les équipes changent de côté de terrain et l'équipe ayant commencé avec le servir, reçoit alors le service.

### **2.8** Forfait

Toute équipe qui ne se présente pas sur le terrain en nombre au moins cinq (5) minutes après l'heure fixée sur l'horaire sera déclarée forfait pour la partie. Le pointage final sera donc de 21-0 / 21-0 pour l'équipe présente.

## **ARTICLE 3 Récompenses**

Une (1) médaille sera remis à chaque membre des 3 premières équipes de leur catégorie/division/sexe.

---

## FUNCTIONNEMENT DE L'ÉVÉNEMENT

### ARTICLE 4 Calendrier

- Chaque équipe disputera un minimum de 6 sets ; les équipes peuvent jouer 1 ou 2 sets contre les autres équipes.
- Rencontre obligatoire pour toutes les équipes et entraîneurs, 30 minutes avant le début de la première partie de la journée.
- Rencontre zoom obligatoire pour les délégués et les entraîneurs la semaine précédant le tournoi.

### ARTICLE 5 Responsabilité de l'institution hôte et du responsable de plateau

- Voir au bon fonctionnement du tournoi, en collaboration avec le RSEQ-CE.
- Fournir des aires de jeux convenables avec des équipements sécuritaires et adéquats (filets, antennes, poteaux, lignes, tableaux de pointage, etc.)
- Rendre le lieu de l'événement accessible 60 minutes avant le début de la première partie de la journée.

### ARTICLE 6 Format

#### 6.1 Ronde préliminaire

6.1.1 Si 2 sets : Les deux (2) sets sont de 21 points, avec un écart de deux (2) points jusqu'à un maximum de 23 points.

Si 1 set : Le set est de 21 points, avec un écart de deux (2) points jusqu'à un maximum de 23 points.

6.1.2 Au classement, un (1) point est accordé par set gagné.

# RSEQ

CANTONS-DE-L'EST

## VOLLEYBALL DE PLAGE

---

### **6.2** Ronde finale

- 6.2.1 Une (1) partie équivaut à un deux (2) de trois (3) sets.
- 6.2.2 L'équipe remportant deux (2) sets sur trois (3) est déclarée gagnante.
- 6.2.3 Les deux (2) premiers sets sont de 21 points, avec un écart de deux (2) points jusqu'à un maximum de 23 points.
- 6.2.4 S'il y a égalité, un troisième set de 15 points, avec un écart de deux (2) points jusqu'à un maximum de 17 points, sera joué pour déterminer le gagnant de la partie.

## **ARTICLE 7 Arbitrage**

### **7.1** Auto-arbitrage

Les équipes qui s'affrontent doivent s'auto-arbitrer selon les règles de jeu officielles de volleyball de plage de la FIVB.

### **7.2** Marqueurs/arbitres

Les joueurs d'une équipe en pauses seront attitrés à marquer certaines parties lors de l'événement. Il doit y avoir minimum un joueur de l'équipe présent pour marquer une partie à laquelle l'équipe est assignée. Son rôle sera de tourner les points sur le panneau à cet effet et arbitrer la partie en collaboration avec les équipes en jeu. Il sera également appelé à trancher en cas de conflit, s'il s'en sent à l'aise. En cas de doute, le responsable de plateau sera en mesure de le faire. Il doit également inscrire le pointage sur la feuille de résultats officielle après chaque set et confier celle-ci à l'équipe gagnante de la partie. L'un des deux arbitres doit être debout sur un côté de terrain et l'autre assis de l'autre côté du terrain afin de noter les points. Pour les éliminatoires, l'équipe perdante, de la partie précédente, devra demeurer sur place afin d'arbitrer et marquer la prochaine partie.

# RSEQ

CANTONS-DE-L'EST

## VOLLEYBALL DE PLAGE

---

### **7.3** Remise des résultats de partie

L'équipe gagnante d'une partie est responsable d'aller porter la feuille de résultat officielle à la table identifiée à cet effet.

## **ARTICLE 8 Classement**

### **8.1** Bris d'égalité en ronde préliminaire

8.1.1 L'équipe ayant le meilleur quotient de sets gagnés et perdus lors des sets joués entre les équipes à égalité se verra attribuer le meilleur classement.

8.1.2 Si l'égalité persiste, l'équipe ayant le meilleur quotient des points pour et contre dans les sets joués entre les équipes à égalité, se verra attribuer le meilleur classement.

8.1.3 Si l'égalité persiste, l'équipe ayant le meilleur quotient des points pour et contre de toutes les parties de la ronde préliminaire, se verra attribuer le meilleur classement.

8.1.4 Si l'égalité persiste toujours, un tirage au sort aura lieu entre les équipes à égalité.

## **ARTICLE 9 Température**

La décision de retarder ou d'annuler l'événement (ainsi que la reprise du jeu) revient au comité organisateur du tournoi. Si le délai causé par une ou plusieurs interruptions ne dépasse pas deux (2) heures, les parties sont repris là où l'interruption s'est produite. Si le délai causé par une ou plusieurs interruptions dépasse deux (2) heures, l'événement sera annulé.

Selon le règlement de sécurité de Volleyball Québec : L'organisateur doit mettre fin à la compétition lorsque les conditions atmosphériques et de jeu sont impropres à une pratique sécuritaire.

# RSEQ

CANTONS-DE-L'EST

## VOLLEYBALL DE PLAGE

---

Extrait des règlements de sécurité de Volleyball Québec :

### **En cas d'éclairs**

Le responsable de l'activité doit interrompre immédiatement les matchs ou l'entraînement dès qu'un éclair est aperçu. Tous les participants, membres du personnel des équipes, spectateurs et bénévoles doivent immédiatement évacuer le lieu de compétition et se mettre à l'abri dans des véhicules ou des installations intérieures. Il ne faut pas se réfugier sous les arbres.

L'interruption du match est d'une durée minimale de 15 minutes. Ce temps servira à l'évaluation de la situation. Le responsable de l'activité applique par la suite la règle des 30 secondes; c'est-à-dire le délai de temps compté entre l'éclair et le tonnerre. Ce délai doit être d'au moins 30 secondes afin de pouvoir reprendre l'activité. Si le nombre de secondes entre l'éclair et le tonnerre augmente d'un éclair à l'autre, c'est que l'orage s'éloigne. Si le nombre de secondes diminue, c'est que l'orage s'approche. La décision finale, soit de reprendre l'activité, ne peut être prise avant la fin des 15 minutes minimales d'interruption. Si après le délai de 15 minutes, il est évalué que l'orage s'approche du lieu de déroulement de l'activité, l'activité est suspendue à nouveau pour une période supplémentaire de 30 minutes avant une réévaluation de la situation.

La décision finale, d'annulation de l'activité, sera prise par le responsable de plateaux, après le délai de 15 minutes ou de plusieurs délais successifs de 15 minutes. En aucun cas, un match ne peut se jouer si la règle des 30 secondes n'est pas respectée.

### **En cas de chaleur extrême**

Dans le cas où l'humidex atteint ou excède 46 degrés, elle est considérée comme extrêmement élevée et les risques de coup de chaleur et d'insolation sont très élevés. Le responsable de l'activité doit interrompre immédiatement les matchs ou l'entraînement. Si la valeur humidex d'Environnement Canada oscille entre 35 et 39, il conviendrait de ralentir ou d'adapter les événements de volleyball de plage en tenant compte de l'âge et de l'état de santé des individus, de leur forme physique, du type de vêtements

---

# RSEQ

CANTONS-DE-L'EST

## VOLLEYBALL DE PLAGES

---

qu'ils portent et des autres conditions météorologiques. Il faut alors boire beaucoup d'eau et prendre des pauses fréquentes. Dans le cas où l'humidex atteint ou excède les 40 degrés et qu'Environnement Canada indique un avertissement, des adaptations aux activités doivent être considérées, par exemple d'augmenter le nombre de pauses par set joué et d'augmenter le temps de pause pour une équipe qui jouerait deux matchs de suite.

### **En cas de vent extrême**

Le responsable de l'activité doit interrompre immédiatement les matchs ou l'entraînement dès que les vents ou plusieurs microrafales de vents atteignent 60 km/h. À cette vitesse, des objets peuvent agir comme projectiles qui peuvent être dangereux. Il faut donc demeurer à l'intérieur jusqu'à ce que les conditions soient sécuritaires.